

Vers une représentation discursive de l'opinion publique

Les problèmes posés par la constitution et l'analyse de corpus de questions ouvertes de sondage

Mathieu Brugidou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/corpus/311>

ISSN : 1765-3126

Éditeur

Bases ; corpus et langage - UMR 6039

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

ISSN : 1638-9808

Référence électronique

Mathieu Brugidou, « Vers une représentation discursive de l'opinion publique », *Corpus* [En ligne], 4 | 2005, mis en ligne le 01 septembre 2006, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/corpus/311>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Vers une représentation discursive de l'opinion publique

Les problèmes posés par la constitution et l'analyse de corpus de questions ouvertes de sondage

Mathieu Brugidou

Introduction

- 1 La réflexion théorique sur l'opinion publique connaît aux Etats Unis [Gamson et Modigliani, 1989 ; Zaller, 1992 ; Page et Shapiro, 1993 ; Fishkin, 1999¹] comme en France [Quéré, 1990 ; Kaufmann, 2002]², un renouvellement important voire un changement de paradigme insistant notamment sur la compétence des agents « ordinaires », sur l'importance des aspects situationnels et discursifs – voire délibératifs – dans la formation et l'expression de l'opinion publique. Ce renouvellement conduit à tout le moins à réaménager de manière conséquente le paradigme « comportementaliste » [Zask 1999] qui fait de l'opinion publique la somme des opinions individuelles « privées ».
- 2 Ces avancées théoriques ont par ailleurs profité et/ou suscité des innovations méthodologiques portant sur de nouveaux types de dispositifs³, dits « expérimentaux », plus attentifs aux apports d'informations, aux effets de contexte et de cadrage [Grunberg, Mayer & Sniderman 2002]. Des progrès méthodologiques ont aussi été accomplis depuis une vingtaine d'années dans l'analyse des données textuelles [Lebart & Salem 1994] du fait du rapprochement de préoccupations de statisticiens, de linguistes [Rastier 1991]⁴ et d'informaticiens, progrès qui ont donné des moyens nouveaux au traitement du langage naturel, aux corpus importants de textes et singulièrement aux questions ouvertes⁵. Ces avancées sur le front des méthodes permettent ainsi d'envisager des dispositifs d'enquête hybrides donnant une plus large place aux questions ouvertes, voire à des séquences mêlant questions fermées et ouvertes [Brugidou 2003 ; Brugidou *et al.* 2004]. Ils rendent ainsi possible la constitution de véritables corpus « d'énoncés d'opinion publique ».
- 3 Cet article se propose de présenter les collections formées par les réponses à ces dispositifs, en examinant leur prétention à constituer des *corpus politiques*. Il ne s'agit

donc pas ici de présenter les outils ou les méthodes – notamment l'analyse des données textuelles appliquées à ce type de corpus – mais d'identifier les conditions socio-politiques et linguistiques qui doivent présider à la formation de tels corpus et qui déterminent d'ailleurs en partie les stratégies d'analyse et d'interprétation⁶.

- 4 Une telle entreprise suppose d'aborder en premier lieu la notion de « discours politiques des citoyens ordinaires », ensuite d'examiner le sondage sous l'angle socio-technique en analysant notamment ses prétentions à constituer un dispositif d'énonciation. Une enquête d'opinion peut-elle constituer une « scène » du débat public ? Cette première question implique de réfléchir, d'une part, aux compétences mobilisées par l'enquête et ses interactions, aux types de montée en généralité suscités par la « scène » du sondage, qui autoriseraient que l'on puisse assimiler une réponse à une question ouverte de sondage à une forme de discours politique et, d'autre part, de s'interroger sur la représentativité statistique, liée à une conception de la représentativité politique, de ces dispositifs de recueil et de traitement.
- 5 Ces conditions éclaircies, je proposerai de définir les corpus « d'énoncés d'opinion publique » comme des séquences de questions fermées et ouvertes, composées d'une suite d'interactions formée par la succession des couples de questions et de réponses⁷ et je présenterai un exemple de dispositif.

1. Discours public et discours du public

- 6 Les discours des « citoyens ordinaires », dans leur dimension politique, font depuis la fin des années quatre-vingt l'objet d'un regain d'intérêt de la part des sociologues et des politistes⁸, qui s'attachent à mettre en exergue les compétences critiques et discursives dont les « profanes » sont dotés. Outre-Atlantique, les travaux de William Gamson sont emblématiques de cette préoccupation : à partir d'une approche interactionniste, ils montrent en effet que les citoyens ne se contentent pas d'appliquer les cadres interprétatifs véhiculés par les médias mais qu'ils mobilisent leur propres expériences et leurs discussions interpersonnelles, pour négocier le sens des enjeux politiques [Gamson 1992]. En France, les travaux de Luc Boltanski illustrent, dans la perspective de la sociologie pragmatique, le même souci en proposant une sociologie « de la critique », plutôt que critique : les citoyens ordinaires sont en effet engagés dans des épreuves de justification pour lesquelles ils disposent de ressources en termes de compétences morales et discursives leur permettant de « monter en généralité », de dénoncer ce qui leur apparaît comme des injustices, mais aussi de construire de véritables « causes politiques » [Boltanski 1990 ; Boltanski & Thévenot 1991]. Bien que ces travaux s'inscrivent dans des traditions sociologiques et des configurations de la discussion scientifique différentes (ici une réaction contre des approches déterministes et « top-down » de la fonction d'agenda des médias [Rogers & Dearing 1988], là un déplacement de la question de la critique éclairant les *compétences* des « dominés » plutôt que leurs *dispositions* [Boltanski 1990 ; Corcuff 2005]), ils tentent de rétablir une forme d'équivalence entre des locuteurs aux positions pourtant très asymétriques et ont pour conséquence connexe – mais décisive pour la question de l'opinion publique – de définir l'objet « discours politique », non plus à partir du seul statut autorisé du locuteur ou du champ politique⁹, mais à travers le prisme de la constitution des problèmes et des enjeux politiques.
- 7 Le fait que les citoyens ordinaires soient dotés de compétences morales et critiques ne devrait pas être sans conséquence sur la manière dont nous nous représentons l'opinion publique comme dispositif théorique et pratique. Il est en effet paradoxal de

reconnaître à un niveau micro-sociologique des compétences au simple citoyen et de voir celles-ci s'évaporer au niveau macro-sociologique : or l'opinion, au fur et à mesure qu'elle est sommée et agrégée, semble dans les sondages perdre en universalité (au sens de « montée en généralité ») et en intelligence ce qu'elle gagne en nombre et en représentativité statistique.

- 8 C'est sans doute d'abord parce que les opinions, décontextualisées et désindexées des situations, sont objectivées par un dispositif d'enquête et un questionnement standardisé dont on postule qu'il est reçu par tous de la même façon. Elles sont ainsi rendues équivalentes et quantifiables par une opération de dématérialisation, propre au nominalisme politique qui triomphe au XVIII^e siècle [Kaufmann & Guilhaumou 2003]¹⁰. On sait que ces positions méthodologiques ont été l'objet, à partir des années soixante aux Etats Unis [Cicoure 1963], puis en France, de critiques vigoureuses, opposant à la méthode des sociologues statisticiens une « ethno-méthodologie », c'est-à-dire la « façon dont les personnes enquêtées elles-mêmes, comprennent, décrivent et catégorisent leurs propres activités » [Desrosières 1996 ; Maynard & Schaeffer 2001]¹¹. Ensuite – et ce deuxième point, théorique, est lié au problème de « méthode » que je viens d'évoquer – c'est parce qu'il n'existerait tout simplement pas d'espace public correspondant à ce qu'on appelle communément l'opinion publique. Il n'y aurait pas vraiment « d'espace national unifié » traitant d'enjeux collectifs ou alors de manière occasionnelle [Favre 1999]. La plupart des questions d'opinion abordée par les sondages publiés ne ferait alors pas sens pour les citoyens ordinaires – non parce qu'ils seraient des « idiots culturels », selon la célèbre formule de Garfinkel, mais parce que ces questions ne seraient pas construites comme des enjeux du débat public au *niveau d'espace public* présupposé par ces sondages. De ce fait, les citoyens ordinaires ne disposeraient ni des informations (ou alors de manière très fragmentaire), ni du *type de langage politique* (et de l'idéosystème, *i.e.* l'outillage cognitif et symbolique [Bon 1985]) permettant de saisir et de traiter ces problèmes comme enjeux politiques [Brugidou 1995] du fait, notamment, d'une défaillance des médiations politiques et des divers forums [Damamme & Jobert, 2001] (intellectuels, partis, syndicats, associations, médias etc.) chargés de produire des langages en prise avec ce niveau d'espace public [Boltanski & Chiappello 1999]¹². On retrouverait ici – quoique dans une perspective théorique différente – une partie des critiques classiques faites aux sondages sur l'absence d'enjeux pratiques et l'imposition de problématique [Bourdieu 1973].
- 9 Ces critiques paraissent rédhibitoires pour les sondages dans la mesure où elles mettent en cause leur capacité à entendre et à saisir le discours des citoyens ordinaires et *a fortiori* à restituer l'opinion du public dans une « opinion publique ». Toutefois avant de porter un jugement si définitif sur les capacités de représentation du sondage, il convient d'examiner au préalable l'enquête d'opinion comme un dispositif socio-technique, d'en définir les limites afin de pouvoir proposer d'éventuels amendements à ce dispositif.

2. Le sondage d'opinion comme dispositif socio-technique

- 10 La première difficulté relevée tient au dispositif institutionnel et matériel que représente un sondage. Un tel dispositif socio-technique [Callon 1986] est d'abord matérialisé par un questionnaire¹³, c'est-à-dire un cheminement à travers une succession de questions, dont les thèmes sont plus ou moins articulés et chaînés. Chaque consigne, chaque couple de question et réponse construit progressivement une représentation pour l'interviewé des enjeux et du « sens » de l'enquête. Les « effets de

contexte » et « d'ordre » sont une des manifestations les plus connues de ces cadrages successifs, théorisés comme des « effets d'information » et de contexte, notamment dans les sondages expérimentaux [Popkins 1991 ; Sniderman 1991 ; Page & Shapiro 1992 ; Mayer 2002].

- 11 La plupart des questions dites « fermées » proposent des échelles d'attitudes sur lesquelles les personnes interrogées doivent se positionner en intégrant l'ordre hiérarchique et les distances sémantiques séparant les items de réponse que l'on suppose stables par convention (par exemple, *tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord*, renvoyant à une échelle ordinale). L'enquêté doit donc intégrer le type de réponse attendu et pour cela met en œuvre une habileté spécifique pour formater sa réponse dans le cadre proposé et ne pas « déborder »¹⁴ en s'adaptant au rythme du questionnaire, à ses changements thématiques parfois brusques (« *Nous allons maintenant parler de...* »). C'est ce que montre un documentaire tourné en 1994 par une équipe de télévision ayant suivi plusieurs enquêteurs dans une enquête dite « en face à face » d'un institut de sondage [Anspach 1995]. Pour expliquer la consigne à certains enquêtés déconcertés par la forme de la réponse demandée, un des enquêteurs matérialisait avec la main, les différents degrés de l'échelle d'attitude dans laquelle leur réponse devait s'inscrire. Il cherchait ainsi à rendre perceptible à quel niveau correspondait le fait d'être « tout à fait d'accord », le tranchant de la main à plat symbolisant le degré d'une échelle invisible suspendue dans les airs puis descendait d'une dizaine de centimètres et s'arrêtait pour matérialiser, le niveau inférieur « plutôt d'accord » etc. Les exemples de « ratés » dans les réponses, qui émaillent ce documentaire, montrent le type de monde sémiotique et les règles que l'enquêté doit mobiliser pour répondre à une enquête d'opinion. Celui-ci doit trouver une « prise » sur l'enquête (sa forme et son sujet) en intégrant notamment la métrologie et « l'espace de calcul » déployés par le sondage d'opinion¹⁵, pour reprendre la terminologie de Francis Chateauraynaud [Chateauraynaud 2004]. Ils montrent aussi *a contrario* les opérations de dématérialisation et d'abstraction auxquelles doivent se livrer les enquêtés pour que leur activité ait un sens. La question de la mesure de cette compétence spécifique dans la population reste largement ouverte. Elle ne peut être appréciée que très indirectement par les proportions de refus et de non-réponse. On peut supposer toutefois qu'il s'agit d'une forme d'habileté répandue, tant les sondages et leurs présupposés participent de notre monde¹⁶ et de sa reconduction – jusqu'aux formulations bizarrement abstraites des questions et des réponses possibles, apparemment désebrayées de l'expérience vécue, mais dont les formes, à la manière des *Gestalten* [Cadiot & Visetti 2001], trouvent des échos dans la publicité, les tests des magazines, les standards téléphoniques interactifs, etc.
- 12 Répondre à un sondage d'opinion suppose ainsi la maîtrise d'habiletés spécifiques (cheminement dans un questionnaire, maniement d'échelles d'items etc.) et l'exécution d'une série de manipulations symboliques mais aussi physiques. La « posture » de l'interviewé implique, outre le respect de la consigne, une forme de discipline corporelle, d'attitude, au sens physique du terme, rendue nécessaire par l'abstraction de l'interaction ou du moins par son dédoublement : une partie est jouée, en coulisse, dans le registre du privé avec l'enquêteur, l'autre en public sur la scène publique et abstraite du questionnement d'opinion – entraînant au passage le dédoublement des figures de l'énonciateur et de l'auditoire (le particulier de l'enquêteur vs l'auditoire universel visé dans l'énoncé d'opinion [Perelman & Olbrechts-Tyteca 1958]). Ici, les corps, mais aussi les discours, sont escamotés (y compris en face à face) dans les

coulisses grâce à la machinerie propre au sondage puisque *toute la réponse* doit se tenir dans l'item, gage de la facticité des *data*. Comme nous le rappelle Ian Hacking [2003] à propos du problème de l'induction : « les faits [modernes] sont de vilains petits canards, gauches, désordonnés, des faits bruts ». Le reste, qu'il s'agisse d'explicitations, de gloses ou de marques non verbales - haussement d'épaules, froncement de sourcil, moue dubitative, rire, etc. - qui constitue les marges annotées et le hors-texte ordinaire des interactions, est considéré comme hors cadre¹⁷. L'enquête par sondage, pour l'enquêteur mais aussi pour l'enquêté, implique de faire comme si les individus répondaient à la description de Hume, pour qui « toutes nos impressions sont des faits-particules »¹⁸ [Hacking 2003 : 296], et ainsi de faire advenir de tels individus, artefacts si l'on veut, mais néanmoins manières de répondre et d'être persistantes, propres à s'enchâsser dans le dispositif d'enquête pour le rendre opératoire. Et de fait, « les recherches qualitatives suggèrent que les deux parties s'engagent dans un travail d'interprétation conjoint afin de décider, voire de « négocier », le caractère approprié des réponses formulées » [Maynard & Schaeffer 2001]¹⁹. C'est d'ailleurs le sens du paragraphe de conclusion de l'ouvrage référence de Loïc Blondiaux proposant une histoire sociale des sondages : « Différents indicateurs amènent à noter également que c'est dans la mesure où il a accepté de *jouer le jeu*, d'ouvrir la porte aux enquêteurs, de répondre aux questions, de ne pas mentir lorsqu'on lui demandait pour qui il allait voter, d'opérer un travail sur lui-même pour verbaliser ses opinions sur les sujets les plus divers, en bref de se transformer en objet de recherche et d'investigation, que le peuple a participé à la production de cette opinion publique, de cette nouvelle définition de lui-même ». [Blondiaux 1998 : 583].

- 13 Grâce aux caractéristiques de l'enquête par sondage et aux efforts de coordination et d'ajustement déployés par l'enquêteur et l'enquêté, il est donc possible de produire des représentations de l'opinion publique, congruentes avec les théories savantes (professionnels, chercheurs, etc.) qui soutiennent ce dispositif et dont on sait qu'elle sont en partie divergentes : celles-ci définissent, pour l'individualisme méthodologique, l'opinion comme une intention d'agir ou une motivation formée dans le for intérieur d'un acteur stratégique, ou, pour la sociologie des attitudes, relevant à divers degrés selon ses formulations d'un holisme classique, comme le produit de normes ou de valeurs intériorisées. Ces théories se retrouvent pourtant sur des éléments de définition à la fois mentaliste et substantialiste de l'opinion, « état mental interne », pour s'accorder sur un dispositif pouvant approcher²⁰ l'opinion publique en réalisant la somme des états mentaux individuels.
- 14 Il convient de proposer d'une part, des formulations théoriques sur l'opinion publique plus en rapport avec ce que nous dit une partie de la sociologie politique des compétences des citoyens ordinaires et, d'autre part, des dispositifs d'enquêtes, faisant une plus large place au contexte et à la prise en compte de la situation d'interaction.

3. Le sondage d'opinion comme épreuve

- 15 Cette analyse conduit à envisager l'enquête par sondage non plus seulement comme un « dispositif » mais comme une « épreuve » à visée en partie *normative* - et non pas seulement *descriptive*. Pour cela, je rappellerai, suivant Laurence Kaufmann, quelques éléments de ce qui serait une théorie discursive de l'opinion publique. Celle-ci invite à un véritable renversement de perspective puisque l'opinion publique n'y est plus définie comme la somme des états mentaux encapsulés dans le for intérieur des individus, mais se voit refondée dans l'extériorité de la culture [Rastier & Bouquet

2002] et dans ses « institutions du sens » [Kaufmann 2001 ; Descombes 1996]. L'opinion est alors définie comme un « acte de langage dont la validité éminemment conditionnelle, dépend de la reconnaissance d'autrui » [Kaufmann 2003 : 283]. Dans cette perspective, le sondage ne viserait pas seulement à décrire des opinions individuelles toujours déjà-là, mais à susciter – ce qui implique un dispositif expérimental – une action communica-tionnelle. Celle-ci est régie par une grammaire propre, celle de l'opinion publique qui vise à ajuster un point de vue singulier et le monde : le sujet – comme institution, *i.e.* le citoyen – se posant en proposant une formulation d'un monde commun qui soit, « vraisemblable » et acceptable par la communauté.

- 16 Dans cette conception, le sondage, conçu comme « épreuve » doit, dès lors, solliciter les compétences morales et réflexives des agents. Le dispositif doit donc être fortement aménagé, ce qui justifie le recours aux sondages expérimentaux comportant des questions fermées contextualisées et des questions ouvertes. Seules les collections formées par les réponses à ces séquences peuvent être considérées comme de véritables « corpus politiques ». Avant de décrire de manière détaillée leurs caractéristiques d'un point de vue statistique et linguistique en montrant notamment en quoi la statistique lexicale peut-être considérée comme une « métrique politique », il convient de revenir sur les théories de l'opinion publique – et au-delà de la démocratie – qui les soutiennent.
- 17 La thèse de Laurence Kaufmann sur l'opinion publique, qui analyse l'émergence, la reconfiguration et la stabilisation sous cette étiquette, de pratiques discursives et de modes de légitimation, constitue un élément central de cette enquête théorique [Kaufmann 2001]. Elle met en évidence l'avènement d'une « juridiction linguistique » nouvelle, celle de l'opinion publique dont la grammaire et les règles s'imposent à tout un chacun qui prétend évoquer le bien public.
- 18 On sait que dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, l'émergence d'une critique populaire du gouvernement royal favorise la naissance d'une nouvelle culture politique : l'opinion comme principe de légitimation (et de critique extérieure au gouvernement) y est définie comme un « tribunal de la raison » et une « force invisible et irrésistible » [Blondiaux 1998 : 46].
- 19 Laurence Kaufmann²¹, poursuivant les travaux de Louis Quéré, a décrit deux caractéristiques de cette juridiction linguistique, en montrant d'une part, que l'énoncé d'opinion par sa dimension expressive (« *je pense que...* ») permet à la personne interrogée de « *se produire vis-à-vis d'autrui comme un sujet de pensée et d'action* ²² » et en soulignant d'autre part que l'énoncé d'opinion vise à susciter un consensus et pour cela s'appuie sur l'économie du vraisemblable [Quéré 1990], c'est-à-dire « sur ce qui est acceptable dans une communauté donnée » [Perelman 1984 cité par Kaufmann 2003 : 277]²³. Pour cela les agents mobiliseraient donc des lieux communs, des topoï culturellement sédimentés, des formes convenues et socialement acceptables pour, en même temps, mettre en forme et exprimer leur attitudes envers un enjeu du débat public. « Ce lieu commun, c'est l'opinion de tous, non pas au sens du cumul factuel des opinions de chacun ou du catalogue des opinions mais au sens de ce que tout un chacun *doit dire* pour que son discours soit tenu pour vraisemblable » [Kaufmann]. Dans ce sens pourtant, « l'opinion de tous » ne peut être que visée. Certes le locuteur s'appuie sur la force de la sémantique propre à l'opinion, qui fait que chacun se doit « d'opiner », au sens d'acquiescer, aux idées « conformes » et « dominantes »²⁴, mais l'opinion comme

acte de langage court toujours le risque d'échouer : « dans le temps court de l'énonciation, le sujet d'opinion conquiert en effet une position privilégiée, bien que toute provisoire : il s'impose comme « le point de perspective et de coordination qui fait que le monde est *son* monde, et en particulier que ses pensées, ses représentations sont *siennes* » (Bouveresse 1987 : 167) » [Kaufmann 2003 : 278]. L'opinion est ici définie comme action régie par une grammaire publique spécifique²⁵ qui s'impose aux locuteurs.

- 20 La performance que constitue l'énoncé d'opinion publique dans le cadre d'une conversation ordinaire ou d'un débat public, voire d'un sondage constituerait une forme « d'épreuve²⁶ » au sens que Luc Boltanski et Laurent Thévenot donnent à ce terme [Boltanski & Thévenot 1989]. L'articulation d'un dispositif plus ou moins formalisé, comme le sondage, et d'une performance vise en effet à produire deux types de « faits institutionnels » : il s'agit, d'une part, d'une épreuve individuelle pour la personne interrogée instituée en sujet « responsable » et « rationnel » et, d'autre part, collective pour la communauté politique qui « compte comme » une communauté démocratique. Le sondage produirait, du fait de la puissance performative des énoncés d'opinion et de leur actualisation dans un dispositif de représentation à la fois statistique et politique, ces deux types de « faits institutionnels » au sens de Searle [Searle 1972]. C'est bien cette dimension pragmatique des dispositifs sondagers (*i.e.* la production de ces faits institutionnels) qui rend possible la constitution de corpus politique. Le citoyen « rationnel » institué ici n'est toutefois pas celui de la théorie du « choix rationnel ». Ainsi que le précise Bernard Manin, *l'homo oeconomicus* « ne discute pas, ne justifie pas ses choix, ni ne cherche à persuader. L'idée centrale de la théorie de la démocratie délibérative est, au contraire, qu'il n'est ni désirable normativement, *ni justifié empiriquement*²⁷, de considérer que lorsque les citoyens entrent sur le forum pour décider des affaires publiques, ils ont déjà des préférences entièrement formées et imperméables au contact d'autrui » [Manin 2002 : 46].
- 21 Au passage, une nouvelle difficulté se présente : le corrélat de l'inexistence d'un for intérieur ou d'une attitude – au sens de schème intégré générant des états mentaux – et l'existence d'un ou de plusieurs niveaux d'espaces publics et de « langages politiques » permettant d'évoluer à ces niveaux et de manipuler les entités qui les peuplent (*la nation, le peuple, la gauche, la droite, l'intérêt général*, etc.). C'est en effet l'existence de ces « langages » qui permettent à l'analyste d'identifier dans les corpus constitués, – à partir de figements, de stéréotypies – la trace de structures textuelles comme des topoï, des intrigues ou des enthymèmes, etc. Ces développements sur l'opinion publique discursive ne peuvent donc se dispenser d'une réflexion sur la construction de différents niveaux d'espaces publics et des dispositifs qui les rendent possibles (médiations et langages politiques etc.). Il s'agit en effet de rendre compte d'une représentation discursive de l'opinion publique non seulement au niveau micro (conversations interpersonnelles), mais aussi méso (controverses territoriales / locales), voire macro (par exemple national ou européen). Ce chapitre de recherche est à construire – et hors de ma portée –, je me contenterai d'indiquer que si l'existence d'espaces publics locaux est à peu près admise [Neveu 1999], celle d'un espace public national est fortement discutée [Favre 2001].
- 22 Cette réflexion sur les niveaux d'espaces publics – qui fait écho en partie aux travaux sur la gouvernance multi-niveaux de l'analyse des politiques publiques – doit en tout état de cause être redoublée par une étude des différents régimes de discussion

publique, par exemple ceux distingués par F. Chateauraynaud : les procédés interactifs ordinaires (la conversation, la dispute, la négociation²⁸), les arguments calés sur les dispositifs (comme le débat public, le dialogue social etc. caractérisés par une forme de symétrie entre acteurs - l'égalité de traitement -, une formalisation des arguments et de fortes contraintes procédurales²⁹) et la « puissance d'expression » qui est le régime de discussion propre à l'espace politique où les problèmes sont surcodés par les langages politiques et deviennent des enjeux d'épreuves de force entre acteurs aux positions très asymétriques³⁰ [Chateauraynaud 2004].

- 23 Les travaux de Daniel Cefaï sur la sociologie de la constitution des problèmes publics constituent une piste intéressante pour la perspective esquissée ici sur les espaces publics : il remarque en effet qu'une « arène publique » « se déploie en prenant ses appuis et en lançant des passerelles entre différentes scènes publiques » [Cefaï 2005]. Mon hypothèse ici est que l'opinion publique sondagière constitue à la fois une scène et une épreuve spécifique de l'arène publique [Brugidou & Escoffier 2005].
- 24 Mais dans sa conception classique, le dispositif du sondage échoue à représenter et à articuler les différents actes de langage propres à chacune des scènes de l'arène publique³¹ et ainsi à constituer une épreuve. Il ne prend pas en effet en compte les dimensions normative et discursive de l'opinion publique et tient pour accessoires les compétences morales des agents. Cette intuition est fondamentalement celle de Fishkin & Luskin [Fishkin & Luskin 2000 ; Martin 1996 ; Mayer 2002]. En construisant un outil essentiellement normatif avec le sondage délibératif, ils tirent les conséquences d'une dimension normative déjà présente dans les sondages classiques mais mal assumée par le dispositif. Toutefois, ils manquent en partie leur cible et condamnent le sondage délibératif à ne rester qu'un dispositif expérimental à très faible portée descriptive en adossant la normativité du dispositif sur la seule « opinion argumentée »³² et en négligeant « l'opinion droite », « vraisemblable », voire « l'opinion conventionnelle » comme appuis normatifs.
- 25 La présentation d'un dispositif propre à prendre en compte ces dimensions doit donc étroitement articuler les considérations théoriques rappelées jusqu'ici et la réflexion sur la méthode.
4. La mise au point d'une enquête expérimentale pour constituer un corpus « d'énoncés d'opinion publique »
- 26 Avant de présenter plus en détail le dispositif, il convient de resituer le contexte de l'étude [Brugidou & Escoffier 2005] qui va me permettre de le présenter. Il s'agit d'une enquête d'opinion sur une controverse d'aménagement³³ auprès de la population du territoire concerné par un projet de construction de ligne à très haute tension.
- 27 L'enquête a été réalisée en juin 2003 après dix ans de mobilisation importante contre le projet et quelques mois après la tenue du débat public local (huit réunions publiques) [Drocourt & Ras 2004], qui a lui-même donné lieu à un suivi important de la part des médias régionaux.
- 28 Afin de ne pas retomber sous le coup de critiques visant une « opinion publique sondagière » [Blumer 1948 ; Bourdieu 1973 ; Blondiaux 1998 ; Gerstlé 2003], il convient de préciser en quoi le dispositif proposé s'écarte des enquêtes par sondage publiées pour constituer une « épreuve » au sens défini plus haut :
- d'une part, ce dispositif tend à saisir une opinion publique *territorialisée*. Le niveau d'intérêt et d'implication du public est lié assez étroitement à des logiques territoriales. L'enquête a

donc été conçue pour différencier des *publics* à partir de sous-échantillons territoriaux. Comme pour les sondages réalisés *in situ* auprès des participants d'une manifestation [Favre, Filleule & Mayer 1997], on se donne ainsi les moyens de distinguer des « publics d'identification », « attentifs » ou « intéressés » au sens de Cobb et Elder, et un « grand public », « masse indifférenciée des individus agrégés dans les enquêtes d'opinion » [Gerstlé 2003 : 869]. L'échantillon, de ce point de vue, n'est pas représentatif au sens classique du terme. Il est d'abord *diversifié* de manière à représenter la diversité *politique*²⁹ des points de vue – déterminée ici par des scènes territoriales (d'un point de vue statistique des « strates »). Ensuite l'échantillonnage, bien que « non proportionnel » entre les strates est bien sûr « représentatif » d'un point de vue statistique à l'intérieur de chaque strate. *Il n'y aurait pas de sens à notre point de vue à redresser ces échantillons*, car il n'y a pas à proprement parler de « population de référence », mais une diversité de public dont il faut précisément rendre compte. La quantification ne sert pas ici à mesurer le *poids* des groupes ou des opinions (et *a fortiori* à les hiérarchiser) mais à identifier des discours (à travers la récurrence de patterns) et des publics qui sont alors caractérisés par leurs *différences structurales* - notamment par les topoï qu'ils mobilisent - et non par leurs *poids*. En résumé, il ne s'agit pas de réduire une différence entre opinions (éventuellement en les hiérarchisant) mais de trouver un mode de représentation qui permette de maintenir cette diversité.

• D'autre part, l'enquête a pour ambition de restituer une opinion publique *discursive*. Une partie des questions posées est dite « ouverte » de manière à recueillir des réponses spontanées (par opposition à un choix comportant un nombre limité et standardisé de réponses) mais surtout un *discours* sur la controverse étudiée. La dimension réflexive est ici primordiale puisque ce sont les capacités de *justification* des personnes interrogées qui sont sollicitées. Ces réponses mobilisent de véritables « grammaires de motifs » au sens de Mills [Mills 1940 ; Trom 2001], il ne s'agit pas en effet d'identifier des « convictions intimes » déterminant l'engagement dans l'action collective mais des « façons convenues de mettre en scène son for intérieur, des façons convenables, intelligibles et acceptables, de se projeter dans tel ou tel contexte d'action » [Cefaï 2005]. Par ailleurs, la technique d'analyse des questions ouvertes (analyse des données textuelles, méthodologie Alceste [Reinert 1995]) présente l'avantage de ne pas réduire la dimension discursive des réponses. Elle n'identifie pas seulement des thèmes, mais elle permet aussi, d'une part, de restituer en partie au moins des marques de l'énonciation et, d'autre part, de reconstruire les patterns linguistiques et cognitifs qui sont au principe de ces énoncés [Brugidou 2001].

- 29 Le dispositif d'enquête³⁵ présente plusieurs caractéristiques techniques remarquables :
- 30 Les trois sous-échantillons ont été construits par quotas. Outre les quotas classiques (sexe, âge et profession du chef de famille), la construction des échantillons prenait en compte le *niveau de diplôme du chef de famille* et la *zone d'habitation*.
- 31 Le dispositif a par ailleurs exploité la plupart des possibilités du système de gestion informatisé des interviews CATI :
- la technique des échantillons partagés a permis de tester l'ordre des questions (cf. l'ordre de passage de récits plus bas) et les effets de contexte (notamment dans l'argumentation),
 - l'enregistrement de micro-récits argumentatifs avait pour but d'évaluer de manière assistée et homogène leur force de conviction (les récits n'étaient pas lus par les enquêteurs),
 - le questionnaire comportait plusieurs séquences formées de questions fermées et ouvertes permettant d'articuler prises de position et justifications. La séquence est considérée comme un tout (une série d'interactions) et traitée comme un « discours » articulant la réponse à la question fermée et le verbatim de la question ouverte.

- enfin l'enregistrement de toutes les réponses aux questions ouvertes rendait ainsi possible l'analyse textuelle des verbatims.
- 32 Une discussion entre les enquêteurs et les chercheurs sur les enjeux de l'enquête, exposant le sens des différentes questions et une présence sur place pour des écoutes ont permis par ailleurs de suivre le déroulement de l'enquête.
- 33 Le recueil des réponses constitue un des principaux reproches adressés à l'analyse textuelle appliquée au corpus de questions ouvertes. Toutefois l'enregistrement exhaustif³⁶ des réponses qui a été réalisé au cours de cette enquête permet de pallier complètement ces défauts. L'étude des caractéristiques linguistiques de ce corpus et notamment sa comparaison systématique avec des corpus de verbatims retranscrits et saisis par des enquêteurs « à la volée » reste à faire³⁷.
- 34 Le recours à l'analyse des données textuelles pour ce type d'enquête et ces corpus d'énoncés d'opinion publique s'avère particulièrement pertinent. Deux types de raisons qui tiennent d'une part, à la « consistance des attitudes » ou plutôt des *topoi* et, d'autre part, aux poids inégaux des différents groupes me semblent devoir être avancés :
- Le caractère stéréotypé de la réponse sur quoi repose l'analyse des *données textuelles* (et qui implique un format et une récurrence des réponses pour pouvoir les traiter) n'implique pas nécessairement pour la perspective théorique définie plus haut un stéréotype vide, un artefact suscité par effet d'imposition, mais relève du mode d'existence des « objets notionnels » comme l'opinion publique : les motifs d'engagement mis en avant par les personnes interrogées sont des *topoi* argumentatifs culturellement sédimentés et socialement disponibles³⁸. J'ai montré avec d'autres qu'il était possible de mettre en évidence, grâce à une démarche interprétative [Le Queau 2001], la présence de patrons argumentatifs ou de schèmes narratifs dans ces réponses apparemment si pauvres [Boy & Brugidou 2004 ; Brugidou, Mandran, Moine & Salomo, 2004 ; Brugidou 1998 : 2003].
 - La technique d'analyse des questions ouvertes parce qu'elle donne un *poids* différent aux réponses selon, d'une part, leur longueur (les réponses les plus longues sont mieux représentées dans la classification) et, d'autre part, selon leur typicité (les réponses atypiques du point de vue du vocabulaire étant non classées) applique aux réponses une véritable « métrique politique » suivant en cela les recommandations de Blumer ou de Bourdieu de voir mieux rendue « l'inégalité de fait des opinions » [Blondiaux 1997 ; 1998]. Cette approche présente en effet l'avantage de ne pas préjuger de la compétence et de l'intérêt des publics. Les échantillons ne sont pas pondérés *a priori* (par quota non proportionnel déterminés en fonction d'une compétence supposée) mais ce sont bien les *réponses* produites qui varient en fonction de l'implication, de la connaissance et de l'intérêt pour le sujet : l'inégale compétence des publics est ainsi restituée par le traitement statistique des réponses. Dans ce dispositif, le type de représentativité *politique* qui a présidé à la construction des sous échantillons, est mieux servi par le poids des mots³⁹, prôné par la statistique lexicale plutôt que par l'équation⁴⁰, qui fait correspondre un homme à un vote et qui règle les échantillonnages classiques dans les sondages [Blondiaux 1998].
- 35 La présentation de ce dispositif montre que la constitution de corpus d'énoncés d'opinion publique dépend en grande partie d'une controverse sur les théories de la démocratie, plutôt que d'une question de méthode ou de statistique : le type de représentativité politique mis en avant ici – et qui soutient le calcul statistique –, s'appuie au fond sur des conceptions délibératives de la démocratie [Manin 1985] et fait

plutôt correspondre à une voix (au sens du discours défini ici et de sa métrique lexicale), une femme ou un homme.

- 36 Dans ce sens, on cherche à maintenir, coûte que coûte, une représentation de la diversité des points de vue. Ce parti pris théorique est à tout prendre moins critiquable, du fait de ses vertus descriptives et non d'un point de vue normatif, qu'un protocole de représentation de l'opinion qui réduit à l'unité ou hiérarchise les points de vue. En effet, ainsi que l'indique Bernard Manin, la légitimité démocratique résiderait désormais moins dans l'expression de la volonté générale, que dans le « processus de formation de la volonté collective » [Manin 2002]. Cette réflexion normative accompagne les interrogations de nos sociétés sur elles-mêmes dans leurs efforts d'autoconstitution, c'est bien désormais ce qu'il nous faut éclairer.

BIBLIOGRAPHIE

- Anspach S. (1995). *Bonjour, c'est pour un sondage*, Béta/58', documentaire pour Soirée Théma ARTE, sur les sondages. Diffusé en janvier 1995, Production : TAXI Production/ARTE.
- Beaud P. (1989). « Introduction à la 3^{ème} partie : l'opinion publique », in P. Beaud et al. (dir.), *Sociologie de la communication*. Paris : Cent, pp. 315-335.
- Blais A. (2004). « Y-a-t-il un vote stratégique en France ? », in B. Cautres & N. Mayer (dirs.), *Le nouveau désordre électoral*. Paris : Presse de la FNSP.
- Blondiaux L. (1997). « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix* 39 : 117-136.
- Blondiaux L. (1998). *La fabrique de l'opinion, une histoire sociale des sondages*. Paris : Seuil.
- Blumer H. (1948). « Public Opinion and Public Opinion Polling », *American Sociological Review* XIII : 542-550.
- Boltanski L. (1990). *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*. Paris : Métailié.
- Boltanski L. & Thevenot L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boltanski L. & Chiappello E. (1999). *Le Nouvel Esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Boy D. & Brugidou M. (2004). « Environnement et politique », in B. Cautres & N. Mayer (dirs.), *Le nouveau désordre électoral*. Paris : Presse de la FNSP, pp. 71-95.
- Bourdieu P. (1973). « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes* 318 : 1292-1309.
- Bouveresse J. (1987). *La force de la règle : Wittgenstein et l'invention de la nécessité*. Paris : Editions de Minuit.
- Brehm J. (1993). *The Phantom Respondants. Opinion Survey and Political Representation*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Brugidou M. (1995). *L'élection Présidentielle. Discours en enjeux politiques*. Paris : L'Harmattan.

- Brugidou M. (1998). « Epitaphes, l'image de François Mitterrand à travers l'analyse d'une question ouverte posée à sa mort », *Revue Française de Science Politique* 48, 1 : 97-120.
- Brugidou M. (2001). « La combinaison des inférences statistiques, linguistiques et sociologiques dans l'analyse d'une question ouverte », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 105-120.
- Brugidou M., Caillot P. & Moine M. (2002). « Influence du mode d'administration d'un questionnaire sur les réponses à une question ouverte », in P. Ardilly (dir), *Echantillonnage et méthodes d'enquêtes*. Paris : Dunod, pp. 260-268.
- Brugidou M. (2003). « Argumentation and Values : an analysis of ordinary political competence via an open-ended question », *International Journal of Public Opinion Research* 15, 4 : 413-430.
- Brugidou M. & Jadot A. (2004). « Comprendre la (non-) participation lors de l'élection présidentielle de 2002. Une approche croisée des questions ouvertes et fermées du Panel Électoral Français », *Colloque annuel de la SQSP, L'engagement et le désengagement politique*, Université de Montréal, 26-27-28 mai 2004.
- Brugidou M., Mandran N., Moine M. & Salomon A.-C. (2004). « Méthode et stratégie d'analyse des questions ouvertes du Panel Electoral Français », *BMS, Bulletin de Méthodologie Sociologique* 82 : 5-26.
- Brugidou M. & Escoffier C. (2005). « Mobilisation, cadrage et opinion publique territoriale », *Table ronde : Où en sont les théories de l'action collective ?*, VIIIème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Lyon, 14-16 septembre 2005.
- Cadiot P. & Visetti Y.-M. (2001), *Pour une théorie des formes sémantiques*. Paris : PUF.
- Caillot, P. & Moine, M. (2001). « Mais quelle est la réponse ? Quelques problèmes posés par l'exploitation d'une question ouverte administrée par téléphone », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 73-89.
- Caillot P. & Denni B. (2004). « Les attitudes politiques existent-elles ? », in B. Cautres & N. Mayer, *Le nouveau désordre électoral*. Paris : Presse de la FNSP, pp. 23-36.
- Cefaï D. (2005). « Comment l'association naît au public. Politiques du proche et engagement collectif », in N. Eliasoph & P. Lichterman (eds), *Civil Society : Ethnographies Around the World* (à paraître).
- Chateauraynaud F. (2004). *Essai sur la contrainte argumentative*. Paris : GSPR EHESS.
- Chateauraynaud F. (2004). « L'épreuve du tangible », *Raisons pratiques* 15 : 167-194.
- Cicourel A. (1963). *Method and Measurement in Sociology*. New York : The Free Press.
- Callon M. (1986). « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année Sociologique* 36 : 169-208.
- Cobb R. W. & Elder Ch. D. (1972²). *Participation in American Politics: the Dynamics of Agenda Building*. Baltimore : Hopkins University Press, 2ème éd.
- Converse P. (1964). « The nature of belief systems in mass publics », in D. Apter (dir.) *Ideology and discontent*. New York : Free Press.
- Corcuff P. (2005). « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines », *EspacesTemps.net*, Textuel, 12.07.2005.
- Damamme D. & Jobert B. (2001). « Le Plan Juppé. Pluralité des répertoires et genèse d'un référentiel », in J. Gertslé (éd.) *Les effets d'information en politique*. Paris : L'Harmattan.

- Descombes V. (1996). *Les institutions du sens*. Paris : Editions de Minuit.
- Desrosiers A. (1996). *Histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte.
- Drocourt E. & Ras I. (2004). « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », in B. Castagna, S. Gallais, P. Ricaud & J.-P. Roy, *La situation délibérative dans le débat public*, Vol. 2. Tours : Presses Universitaires François Rabelais, pp. 325-338.
- Favre P., Fillieule O. & Mayer N. (1997). « La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations. L'étude par sondage des manifestants : fondements théoriques et solutions techniques », *Revue française de science politique* 47, 1 : 3-28.
- Favre P. (1999). « Travail gouvernemental et agenda généralisé », in J. Gerstlé, *Les effets d'information en politique*. Paris : L'Harmattan, pp. 143-174.
- Fishkin J. & Luskin R. (2000). « Deliberative Polling and Public consultation », *Parliamentary Affairs* 53 : 657-666.
- François B. & Neveu E. (1999). « Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », in B. François & E. Neveu, *Espaces publics mosaïques*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 13-58.
- Gamson W. (1992). *Talking politics*. New York : Cambridge University Press.
- Gamson W. & Modigliani A. (1989). « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : a Constructionist Approach », *American Journal of Sociology* 95, 1 : 11-37.
- Gerstlé J. (2003). « La réactivité aux préférences collectives et l'imputabilité de l'action publique », *Revue Française de Science Politique* (N° spécial « Préférences collectives et réactivité politique »), 53, 6 : 859-885.
- Gremy J.-P. (1987). « Les expériences françaises sur la formulation des questions d'enquête. Résultat d'un premier inventaire », *Revue Française de Sociologie* XXVIII, 4 : 301-306.
- Grunberg G., Mayer N. & Sniderman P.M. (dirs.) (2002). *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris : Presse de la FNSP.
- Habermas J. (1993). *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.
- Hermès* n°31 (2001). « L'opinion publique, perspectives anglo-saxonnes ».
- Kaufmann L. (2001). *A la croisée des esprits. Esquisse d'une ontologie d'un fait social : l'opinion publique*. Thèse EHESS (Paris) en co-tutelle avec l'université de Lausanne.
- Kaufmann L. (2002). « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et Société* 100 : 49-79.
- Kaufmann L. (2003). « L'opinion publique : oxymoron ou pléonasme ? », *Réseaux* 117 : 259-288.
- Kaufmann L. & Guilhaumou J. (dirs) (2003). *L'invention de la société*. Paris : Editions de l'EHESS.
- Kaufmann L. & Quéré L. (2001). « Comment analyser les collectifs et les institutions ? Ethnométhodologie et holisme anthropologique », in M. Fornel, A. Ogien & L. Quéré, *L'ethnométhodologie, une sociologie radicale*. Paris : La Découverte, pp. 361-390.
- Labbé D. (2001). « Normalisation et lemmatisation d'une question ouverte. Les Femmes face au changement familial », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 37-57.

- Lallich-Boidin G. (2001). « Quelques difficultés du traitement des questions ouvertes », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 29-35.
- Latour B. (1989). *La science en action*. Paris : La Découverte.
- Lebart L. & Salem A. (1994). *Statistique Textuelle*. Paris : Dunod.
- Le Queau P. (2001). « Un parcours interprétatif des données issues d'une question ouverte », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 121-138.
- Manin B. (1985). « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat* 33 : 72-93.
- Manin B. (2002). « L'idée de la démocratie délibérative dans la science politique contemporaine », Entretien avec Bernard Manin, *Politix* 15, 57 : 37-55.
- Marc X. (2001). « Les modalités de recueil des réponses libres en institut de sondage », *Journal de la Société Française de Statistique* 142, 4 : 21-27.
- Martin P. (1996). « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », *Revue Française de Science Politique* 48, 1 : 150-154.
- Mayer N. (1997). « Le sondage délibératif au secours de la démocratie », *Le débat* 96 : 67-72.
- Mayer N. (2002) « Les consistances des opinions » in G. Grunberg, N. Mayer & P.M. Sniderman (dirs.) (2002), *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris : Presse de la FNSP.
- Maynard D.W & Schaeffer N. C. (2001). « La pratique des sondages vue par l'ethnométhodologie », in M. Fornel, A. Ogien & L. Quéré, *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*. Paris : La Découverte, pp. 173-206.
- Mills C. W. (1940). « Situated Actions and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review* 5-6 : 904-913.
- Noëlle Neumann E. (1984). *The Spirale of Silence. Public Opinion, our Social Skin*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Page B. & Shapiro R. (1992). *The rational Public. Fifty Years of Trends in American Policy Preferences*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Perelman C. & Olbrechts-tyteca L. (1988^s). *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*. Paris : PUF. (5ème édition).
- Popkins S. (1991). *The Reasoning Voter*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Quéré L. (1990). « L'opinion, l'économie du vraisemblable », *Réseaux* 43 : 33-58.
- Reinert M. (1995). « Quelques aspects de choix des unités d'analyse et de leur contrôle dans la méthode Alceste », in *JADT 1995*, vol I : 27-34.
- Rastier F. (1991). *Sémantique et recherches cognitives*. Paris : PUF.
- Rastier F. (avec la collaboration de Marc Cavazza et Anne Abeillé) (1994). *Sémantique pour l'analyse*. Paris : Masson.
- Rastier F. & Bouquet S. (dirs.) (2002). *Une introduction aux sciences de la culture*. Paris : PUF.
- Rogers EM. & Dearing JW. (1988). « Agenda-setting research: Where has it been, where is it going », *Communication Yearbook* 11 : 555-594.

Searle J.R. (1972). *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann (1ère éd. 1969).

Trom D. (2001). « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire des motifs », in D. Cefaï & D. Trom, *Les formes de l'action collective*. Paris : Edition de l'EHESS, pp. 99-134.

Zaller J. R. (1992). *The Nature and Origins of Mass Opinion*. Cambridge : Cambridge University Press.

Zask J. (1999). *L'opinion publique et son double*. Paris : L'Harmattan, tomes I et II.

NOTES

1.. Pour une synthèse, cf. *Hermès*, 2001.

2.. En France, les travaux théoriques de Louis Quéré et de Laurence Kaufmann, reprenant une partie des acquis de l'ethnométhodologie et de la philosophie analytique, proposent une définition *discursive* et *située* de l'opinion publique : [Quéré 1990 ; Kaufmann 2002] peu compatible avec l'instrument et la définition « comportementaliste » et agrégée de l'opinion publique sondagière. Les recherches anglo-saxonnes s'inscrivent pour l'essentiel dans la perspective d'une opinion publique agrégée restituée par un dispositif d'enquête par sondage. La réflexion théorique sur l'opinion est ici étroitement liée à une réflexion sur les dispositifs et leurs effets.

3.. Par exemple les sondages expérimentaux profitant des techniques d'échantillonnage partagé et des systèmes CATI ou CAPI pour tester des contextualisations et des cadrages différents des questions cf. [Grunberg, Mayer & Sniderman, 2002]. On citera par ailleurs la technique du « *stop and think* » qui demande au sondé de prendre son temps et de réfléchir avant de répondre, celle du « sondage argumentatif », où l'intervieweur prend le contre-pied de l'opinion émise pour tester sa cohérence, celle dite de la « manipulation de la source », présentant l'opinion comme avalisée par telle ou telle personnalité ou organisation politique [Mayer 2002 : 21]. Dans une optique plus normative mais profitant là-aussi d'innovations méthodologiques et d'hybridation, les sondages délibératifs, cf. [Fishkin & Luskin 2000].

4.. La question de la place du langage et plus largement des sciences de la culture, sciences « herméneutiques », est posée de manière particulièrement aiguë par ces travaux à la jonction d'approches explicatives et compréhensives. Voir à ce sujet les travaux de F. Rastier [Rastier 1991].

5.. Cf. Le numéro spécial du *Journal de la société Française de statistique*, 2001.

6.. Sur ces questions, on se reportera au numéro spécial du *Journal de la société Française de statistique* (tome 142, n°4, 2001) consacré aux questions ouvertes, reprenant les interventions à la journée d'étude organisée par le 8 juin 2001 à Grenoble.

7.. Une configuration de questions et de réponses extraite d'une enquête en fonction de la problématique pourra ainsi être considérée comme constituant un « corpus » : par exemple, une prise de position (question fermée et sa réponse) et sa justification (question ouverte et sa réponse) mais aussi les variables morphologiques ou d'attitudes décrivant par ailleurs le locuteur.

8.. Les corpus de travaux relevant de la linguistique, de la socio-linguistique et du domaine de l'information et la communication importants sur ces questions – mais relevant de perspectives différentes de celle de la sociologie politique privilégiée ici – ne sont pas envisagés dans le cadre restreint de cet article, et *a fortiori* de ce très rapide rappel.

- 9.. Pour une discussion de ces questions et des perspectives maintenant une approche statutaire des discours tout en cherchant à inclure les apports de la sociologie pragmatique, cf. [Lebart 1998 et 2003].
- 10.. Opération de dématérialisation similaire à celle que connaît la monnaie (et la notation musicale) à la même époque [Gordon 2003] pour s'achever à l'orée du XXème siècle et qui rend possible la constitution de monde sémiotique.
- 11.. Pour une présentation détaillée de ces discussions Outre-atlantique, à partir de la critique de l'ethnométhodologie, et en France, des travaux sur les *conventions d'équivalence* cf. [Desrosieres 1996].
- 12.. Langages politiques pris en porte à faux par des déplacements sémantiques constants induits par les oppositions du couple justification et critique, qui refondent « l'esprit du capitalisme » et appellent à un réarmement de « la critique » sur les bases d'une nouvelle « cité » [Boltanski & Chiappello 1999]. Voir, à propos des dernières élections de 2002, les analyses d'Eric Dupin sur la déconstruction des représentations sociales des classes populaires et leur absence corrélative dans le discours de Lionel Jospin et des socialistes. « Quand la classe ouvrière devient invisible », *Le Monde*, 5 juin 2002.
- 13.. On ne peut détailler ici l'ensemble du dispositif et l'étude du « centre de calcul » [Latour 1989] que constitue un institut de sondage, et notamment la chaîne de traitements et les différentes opérations de mises en équivalence [Desrosieres 1996] (classement des professions, recodage des questions ouvertes etc.) qu'elle comporte pour agréger les réponses. Sur la mise à l'épreuve et « l'étalonnage » de l'instrument, cf. [Blondiaux 1998 : 325 à 366.]
- 14.. Ce qui a une implication sur le sens des réponses mais aussi un effet économique pour l'enquêteur – qui ne peut passer trop de temps sur un questionnaire –, pour l'institut etc.
- 15.. Le succès inattendu de Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 atteste de l'existence d'une forme d'espace de calcul commun aux enquêtés et acteurs du champ politique : c'est parce que les résultats des sondages anticipaient régulièrement la présence de Lionel Jospin et de Jacques Chirac au deuxième tour qu'une partie de l'électorat de gauche a cherché à lancer un « avertissement » à Lionel Jospin par un « vote expressif » pour un candidat plus radical [Blais 2004].
- 16.. En 2001, on dénombre en France la passation de plus de 6 millions de questionnaires. Concernant l'opinion, plus de 800 sondages sont publiés chaque année (ce qui implique de 600 à 800 000 personnes interrogées), il faudrait encore recenser les consommateurs de ces médias pour avoir une idée du nombre de personnes qui manipulent à un titre ou un autre ces enquêtes. Sur les logiques de refus de réponse chez les personnes interrogées, cf [Brehm 1993].
- 17.. Dans le cas de questionnaire auto-administré, la réponse implique la gestion physique du cheminement, l'inscription matérielle de la réponse dans des cases etc.
- 18.. « Qu'est-ce que le fait moderne ? Poovey entend par là la particule minuscule d'information, la petite boîte, la pépite, et les métaphores qui viennent à l'esprit : quelque chose de robuste, de compact, de terre à terre, de neutre, de petite taille, de la taille d'un octet, l'opposé même de la théorie, de la conjecture, de l'hypothèse, de la généralisation. Les faits sont de vilains petits canards, gauches, désordonnés, des faits bruts ». [Hacking 2003 : 295].
- 19.. [Cicourel 1974] cité par [Maynard & Schaeffer 2001 : 189, n. 16]. Ces auteurs remarquent qu'à des « moments particuliers et imprévisibles, ils [les enquêteurs]

détachent les yeux de l'écran, éloignent leurs mains du clavier et bougent de manière plus ou moins vive, formulant des phrases qui ne figurent pas dans les scripts et ne sont pas préformées : cette animation subite indique qu'ils tentent de résoudre des problèmes qui les écartent de leur routine de travail, afin de pouvoir y revenir le plus rapidement possible » [Maynard & Schaeffer 2001 : 194].

20.. Comme le rappelle Loïc Blondiaux, la position théorique de Stoetzel est complexe, elle est en tout cas loin d'identifier l'opinion publique à la somme des opinions privées, cf. [Blondiaux 1998 : 362 *et sq.*].

21.. Pour Laurence Kaufmann « la sédimentation historique et argumentative de ses différentes valeurs d'usage lui ont peu à peu conféré l'inertie et la stabilité relative d'un « être institutionnel », structuré par des contraintes ou des « interprétants élémentaires » qui s'imposent à quiconque, « qu'il les néglige ou qu'il en tienne compte » (Rastier 1994 : 21) » [Kaufmann 2002 : 53].

22.. « Le rôle d'une opinion ne consiste pas en premier lieu à affirmer ou à faire connaître une proposition, mais à exprimer l'attitude du sujet par rapport à cette proposition » [Kaufmann 2003 : 268].

23.. Il ne doit donc pas être confondu ni avec « un acte rationnel qui poursuivrait l'intérêt général et la félicité publique, ni [avec] une conformité aveugle à l'opinion reçue » [Kaufmann 2003 : 277].

24.. Pour une illustration de ces idées à propos de l'opinion publique sondagière, cf. [Neumann 1984].

25.. Règles qui constituent le mode de réalité propre de ces étranges entités que sont les faits institutionnels qui s'avèrent « relationnels » et non substantiels. Pour une présentation claire de la pensée difficile de Vincent Descombes et sa conception du « holisme anthropologique », cf. [Kaufmann & Quéré 2001]

26.. On peut définir l'épreuve comme un dispositif (réglementaire, matériel etc.) visant à « étalonner » l'état de « grand » ou de « petit » selon une conception de la justice spécifique (« cité »). En tant qu'agents moraux, nous nous soumettons de notre plein gré à cette forme de mesure qui nous permet de nous auto-produire comme « sujet ». Cette perspective est proche de l'ethno-méthodologie : « tout se passe comme si ceux qui s'engagent dans un cours d'action plaçaient en extériorité surplombante, comme cadre normatif (auto-subsistant) auquel se référer, l'ordre même qu'ils sont en train de rendre sensible et manifeste par leurs conduites, comme s'ils se dotaient d'un pouvoir de contraindre leurs pratiques et le valorisaient comme tel, comme s'ils lui attribuaient le statut d'un cadre moral de référence, en fonction duquel former des attentes réciproques de comportement et appréhender (en termes moraux) les conduites des uns et des autres ». [Kaufmann & Quéré 2001 : 382]. Ce point essentiel contredirait le principe de symétrie de la sociologie des sciences et différencierait les humains des non-humains. D'une certaine manière, les sondages classiques traitent les humains comme des coquilles Saint-Jacques et il est parfaitement possible – et intéressant – de décrire l'activité du chercheur quantitativiste en science sociale comme celle du chercheur en science naturelle comme le montre [Maynard & Schaeffer 2001].

27.. Souligné par nous.

28.. « La symétrie des protagonistes est ici fondamentale ; la codification est indissociable du milieu et de la culture partagée, c'est-à-dire des prises communes liant perceptions et représentations dans le monde sensible » [Chateaurnaud 2004 : 12].

29.. « Les arguments sont détachés des milieux à l'aide de dispositifs capables de se déployer de manière autonome » [Chateaurnaud 2004 : 12].

- 30.. Ici les arguments engageant des visions du monde et la différence entre argumentation et rhétorique ne semble plus pertinente du fait d'un régime de conflit permanent.
- 31.. « Une arène publique est un enchevêtrement de dispositifs théâtraux, où des acteurs aux compétences distinctes jouent des performances destinées à des publics distincts (...) Elle se décompose en une constellation de scènes qui empiètent les unes sur les autres, qui ouvrent sur des coulisses à géométrie variable, où les degrés de publicité sont déterminés par les cadrages (*framing*, *footing* et *keying*) des acteurs et dont les auditoires changent au gré des performances » [Cefaï 2005 : 30].
- 32.. Ce qui suppose peu ou prou la constitution problématique d'un espace public habermassien [Habermas 1993].
- 33.. Voici en quelques mots le résumé de cette controverse. Le projet de ligne THT dans le Quercy Blanc a fait l'objet de plusieurs études techniques dans les années 90. En 1996 et 1997, un nouveau projet est soumis à concertation. Fin 2002, suite à une opposition persistante un débat public local comprenant plusieurs réunions dans différentes parties du Lot et dans quelques communes du Tarn et Garonne a été organisé pour que chacun puisse connaître et discuter les différentes solutions. A l'issue de ce débat, RTE, c'est-à-dire le gestionnaire public du réseau de transport d'électricité, a annoncé le retrait de son projet de construire une ligne Très Haute Tension dans le Quercy Blanc.
- 34.. C'est le type de représentativité que l'on trouve dans les dispositifs d'enquête qualitatifs.
- 35.. Echantillon de 1500 personnes, âgées de 18 ans et plus, interrogées par téléphone fin juin 2003 par l'institut BVA, soit quelques mois après l'organisation du débat local.
- 36.. La généralisation de cette technique d'enregistrement implique de mettre au point un protocole d'accord auprès des personnes interrogées.
- 37.. On sait toutefois, que les marques de l'argumentation et de l'énonciation ont tendance à disparaître dans de tels corpus au profit de « mots-clefs » [Marc 2001 ; Lallich-Boidin 2001 ; Caillot & Moine 2001].
- 38.. Cette question de la typicité peut être aussi traitée du point de vue de la sociologie des attitudes [Caillot & Denni 2004]. Une réponse atypique (*i.e.* l'algorithme de classification ne parvient pas à affecter la réponse à un groupe et à ainsi identifier un schème linguistique et cognitif sous-jacent à la réponse) renverrait au concept de « non-attitude » au sens de Converse [Converse 1964].
- 39.. La question de la normalisation et de la lemmatisation de ce point de vue est essentielle ainsi que le montre Dominique Labbé [Labbé 2001].
- 40.. Excellente d'un point de vue de la théorie de la représentation classique qui fonde la démocratie sur l'expression d'une volonté générale (nécessairement unie), mais douteuse en terme d'opinion publique telle qu'entendue ici
-

RÉSUMÉS

Des avancées sur le front de la théorie et des méthodes des sondages d'opinion publique permettent d'envisager des dispositifs d'enquête expérimentaux donnant une plus large place

aux questions ouvertes, voire à des séquences mêlant questions fermées et ouvertes. Ils rendent ainsi possibles la constitution de véritables corpus « d'énoncés d'opinion publique ».

Towards a discursive representation of public opinion. The problems raised by the constitution and the corpus analysis of open opinion poll questions.

Recent advances both in the theoretical line and in the setting up of opinion polls make possible systems of experimental enquiries giving more space for open questions or even sequences mixing open and closed questions. Thus, they enable the constitution of corpora made of real « public opinion utterances ».

INDEX

Mots-clés : opinion publique, sondages expérimentaux, question ouverte, analyse de données textuelles

AUTEUR

MATHIEU BRUGIDOU

EDF R&D et CIDSP-PACTE